

Revue de presse du MEDEF IDF du samedi 18 au lundi 20 novembre 2017

| | | |
|----|--|----|
| 1 | Semaine des métiers du Grand Paris Express en Val-de-Marne | 1 |
| 2 | Budget : de nouveaux ajustements votés à l'Assemblée | 2 |
| 3 | Réforme de la taxe d'habitation : les chiffres ville par ville | 4 |
| 4 | Le gouvernement réfléchit à un nouvel allègement de charges sur les salaires..... | 6 |
| 5 | Corruption : Bercy veut renforcer la sécurité des entreprises françaises | 7 |
| 6 | Autoroutes : les tarifs des péages vont augmenter de 1 à 2% en 2018 | 9 |
| 7 | Auchan s'allie à Alibaba pour accélérer son expansion en Chine | 10 |
| 8 | Ascometal au bord du dépôt de bilan | 11 |
| 9 | Formation professionnelle : les partenaires sociaux reprennent les choses à leur façon | 15 |
| 10 | La fin du contrat de travail ?..... | 16 |
| 11 | Etude : comment les Français préparent leur retraite..... | 18 |
| 12 | Les infirmières réfléchissent à une meilleure répartition sur le territoire | 19 |
| 13 | Sur l'échiquier politique, les maires prennent du poids..... | 20 |
| 14 | François Baroin : «Nous lançons un cri d'alarme au président» | 22 |
| 15 | Castaner fixe de nouveaux horizons pour En marche | 24 |
| 16 | Emmanuel Macron lance le chantier des élections européennes de 2019 | 25 |
| 17 | Sur le Liban, Emmanuel Macron continue sa diplomatie souterraine | 26 |
| 18 | La France veut renforcer son partenariat avec l'Inde | 27 |
| 19 | Allemagne: Angela Merkel en grande faiblesse après l'échec des négociations de coalition | 28 |

::: ILE-DE-FRANCE

LE JOURNAL DE L'ECHO – 20/11/2017

1 Semaine des métiers du Grand Paris Express en Val-de-Marne



Avec ses 200 kilomètres de ligne en Île-de-France, 68 gares et 7 centres techniques, le Grand Paris Express est un chantier d'envergure qui devrait mobiliser, chaque année, environ 15 000 emplois pendant toute la durée des travaux, dont deux tiers dans l'industrie de la construction et un tiers pour la réalisation des matériels roulants. Le projet induira également de nouvelles activités dans et autour des gares : services, projets d'aménagement, construction de logements, etc. D'ici à 25 ans, au moins 100 000 emplois, selon les prévisions, seront créés grâce au nouveau métro. Dans ce contexte, la Cité des métiers du Val-de-Marne, aux côtés de ses partenaires, organise la 2e édition de la « Semaine des métiers du Grand Paris Express en Val-de-Marne » du 20 au 24 novembre 2017.

Les travaux du Grand Paris Express lancés en avril 2015 à Champigny-sur-Marne, avec la ligne 15 sud, se déploient sur l'ensemble du Val-de-Marne. C'est pourquoi, la Cité des métiers du Val-de-Marne, les trois Etablissements Publics Territoriaux (EPT) : Paris Est Marne & Bois, Grand Paris Sud-Est Avenir et Grand Orly Seine Bièvre, le Réseau des Missions Locales du Val-de-Marne, la Fondation Agir Contre l'Exclusion Val de Marne et la Société du Grand Paris organisent la 2e édition de la « Semaine des métiers du Grand Paris Express en Val-de-Marne » du 20 au 24 novembre 2017.

Une semaine pour faire découvrir les métiers des travaux publics et du bâtiment

Cette semaine a pour objectif de faire découvrir les métiers des Travaux Publics et du Bâtiment, les formations permettant d'y accéder et les opportunités d'emploi, à tous les Val-de-Marnais qu'il s'agisse de jeunes (collégiens, lycéens, étudiants, en parcours d'insertion professionnelle), de demandeurs d'emploi, de salariés souhaitant se réorienter, se reconvertir ou encore de professionnels de l'éducation, de la formation, de l'emploi et de l'insertion.

Au programme de cette semaine, 14 actions : des visites de chantiers, des rencontres avec les professionnels du BTP, des présentations de formations.

La semaine débutera avec son événement phare le lundi 20 novembre :

- Inauguration de la Semaine des Métiers du Grand Paris Express en Val-de-Marne à 9h15
- Forum des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics (entrée libre de 10h à 17h). Seront présents des organismes de formation, des entreprises, des organismes de conseils, des fédérations professionnelles ainsi que les trois EPT du Val-de-Marne.
- Conférence « Les métiers du Grand Paris Express » à 13h45 animée par la Société du Grand Paris, la Fédération Régionale des Travaux Publics et la Fédération Française du Bâtiment

[Plus d'informations ou inscriptions](http://www.citedesmetiers-valdemarne.fr/metiersgp) : www.citedesmetiers-valdemarne.fr/metiersgp

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 20/11/2017

2 Budget : de nouveaux ajustements votés à l'Assemblée



Réforme des valeurs locatives, logement, « Madelin »... De nombreux dispositifs fiscaux ont été examinés en fin de discussion budgétaire.

L'Assemblée nationale a examiné les articles dits « non rattachés », en fin de discussion budgétaire. Aperçu des derniers ajustements au projet de loi de finances, avant le vote prévu mardi en séance publique.

Débat reporté sur Airbnb

[Une série d'amendements ont été déposés](#) concernant la location de meublés de tourisme par des particuliers. Certains concernaient l'alourdissement de la taxe de séjour pour les logements loués sur des plates-formes type Airbnb ou Abrisel. D'autres prévoyaient de généraliser l'obligation pour ces sites de collecter la taxe. Le rapporteur général du budget, Joël Giraud (LREM), a préféré reporter la discussion au collectif budgétaire de fin d'année. « *Il serait intéressant que la commission des Finances réunisse l'ensemble des auteurs pour arriver à un amendement complet qui rassemble l'ensemble des difficultés de la taxe de séjour* », a-t-il expliqué. Le ministère de l'Economie et des Finances soutient cette démarche. Le secrétaire d'Etat, Benjamin Griveaux, y voit « *un sujet important pour nos entreprises de tourisme* ».

Rééquilibrage pour les commerces de centre-ville

La réforme des valeurs locatives, entrée en vigueur cette année, réajuste sur dix ans les bases de calcul de la taxe foncière, devenues obsolètes depuis leur dernière mise à jour dans les années 1970. Elle conduit le plus souvent à [alourdir les impôts locaux des commerces de centre-ville](#) au profit des centres commerciaux de périphérie. Les élus ont voulu atténuer l'impact pour les petits commerces. Contre l'avis du gouvernement, les députés de l'opposition, appuyés par une partie de la majorité, ont voté un amendement Modem ouvrant la possibilité pour les collectivités de décider d'un abattement sur la taxe foncière pour les commerces de détail de moins de 400 mètres carrés.

Exception controversée en faveur de Lyon

Un amendement déposé par plusieurs députés lyonnais de la majorité en faveur de la Métropole de Lyon a suscité la controverse dans la soirée de jeudi. Le texte crée une exception aux règles de la quote-part de la cotisation sur la [valeur ajoutée](#) des entreprises (CVAE) votées dans la loi de finances 2016. L'objectif, a défendu Thomas Rudigoz (LREM), est de « *corriger une anomalie fiscale* » liée au « *transfert de la compétence transport des départements vers les régions* », prévu par la loi Notre. L'opposition a dénoncé « *un amendement clientéliste* » déposé « *en catimini par Gérard Collomb* ». Le texte a été adopté par 35 voix contre 26. Eric Woerth (LR), président de la commission des Finances, a demandé une seconde délibération en fin de lecture.

Débats houleux sur le logement

Le resserrement du dispositif de défiscalisation Pinel sur les zones tendues crée [des remous dans les zones rurales ou périurbaines](#). A l'issue de trois heures de débats, le gouvernement a consenti à quelques concessions. Pour les zones B2 et C, qui se verront bientôt exclues du « Pinel », les députés ont voté une période de transition jusqu'au 31 mars 2018 pour toutes les ventes faisant l'objet d'une [promesse d'achat](#) ou d'une réservation avant le 31 décembre 2017, et ce, « *afin d'assurer la sécurité juridique des contribuables* ». Le secrétaire d'Etat Benjamin Griveaux a indiqué que le zonage et ses critères seraient revus en 2018 dans le cadre de la stratégie logement.

Quant au prêt à taux zéro, [il sera finalement maintenu dans les zones peu tendues](#) (B2 et C) durant deux ans, alors que le projet de loi de finances prévoyait son extinction. Sa quotité sera abaissée, de 40 % à 20 %, dans ces zones pour 2018 et 2019.

Extension a minima pour le « Madelin »

La niche fiscale Madelin soutenant les investissements dans les PME sera dopée de 18 % à 25 %, un taux inférieur à [ce qu'avait voté la commission des Finances](#). Elle reste soumise au plafond à 10.000 euros des niches fiscales. Cette extension devait compenser la disparition de l'ISF-PME avec la fin de l'impôt sur la fortune. Pour la droite, qui aurait souhaité un déplafonnement de la niche, cette mesure est « *fortement décevante* », a jugé la députée Véronique Louwagie (LR).

Ingrid Feuerstein

3 Réforme de la taxe d'habitation : les chiffres ville par ville



Le document que nous révélons en exclusivité recense ce que l'exonération va coûter à chaque commune de France.

D'ici trois ans, [la taxe d'habitation](#) ne sera plus qu'un mauvais souvenir pour 80 % des Français. Dès 2018, les heureux élus verront leur impôt local réduit d'un tiers, et ainsi de suite jusqu'en 2020. La promesse présidentielle la plus populaire a en effet été inscrite noir sur blanc dans le projet de budget pour 2018.

Avant Noël, elle devra passer l'épreuve du Parlement pour être définitivement gravée dans le marbre. Mais si la grande majorité des contribuables se frottent les mains à l'idée d'économiser 1 000 euros par an en moyenne, les élus locaux, eux, se rongent les ongles. Car la taxe d'habitation leur permet d'engranger des recettes directes et d'être indépendants de l'Etat pour mener à bien leurs projets locaux : rénover les routes, réhabiliter les écoles, construire des gymnases...

Exonération, mode d'emploi

La taxe d'habitation va être progressivement supprimée pendant trois ans, entre novembre (période à laquelle cette taxe est prélevée) 2018 et novembre 2020 : en 2018, elle baissera de 30 % pour les foyers fiscaux concernés, puis de 65 % en 2019 et enfin de 100 % en 2020. Pour profiter de ce gain de pouvoir d'achat, votre niveau de ressources ne doit pas excéder 27 000 EUR de revenu fiscal de référence (RFR) -- indiqué sur votre déclaration de revenus -- pour un célibataire et 43 000 EUR pour un couple. Le seuil monte à 49 000 EUR pour un couple avec un enfant, 55 000 EUR pour un couple avec deux enfants. A partir de trois enfants, le seuil est de 76 000 EUR. Les revenus retenus pour le calcul de l'exonération seront ceux de 2017.

Certains maires sont très inquiets

Peu d'entre eux croient Emmanuel Macron lorsqu'il leur assure que la suppression sera « entièrement » compensée « à l'euro près ». D'autant que la mécanique précise n'est pas encore au point. Voilà pourquoi, alors qu'ils se réunissent à compter de mardi à Paris pour célébrer le 100e Congrès des maires de France, nombre d'entre eux montent au créneau pour dénoncer la réforme.

Les communes qui perdront le plus gros



Dans leur argumentaire, les maires pourront s'appuyer sur le document que nous dévoilons en exclusivité. La Commission des finances du Sénat y recense l'impact de la mesure dans toutes les communes de France. Et si, dans de nombreuses petites municipalités, tous les éléments ne sont pas renseignés, le bilan offre néanmoins un panorama précis des conséquences de la réforme. Sans surprise, les villes les plus riches s'en sortent le mieux puisque leurs habitants, plus aisés, vont continuer à payer l'impôt local.

Mais dans d'autres communes, c'est la soupe à la grimace. Dès 2020 en effet, 52 municipalités n'auront plus de contribuables à ponctionner. Et 131 d'entre elles n'auront qu'un seul ménage pour financer la rénovation de la salle des fêtes. Impensable selon les sénateurs les Républicains, dont le vice-président LR du Sénat Philippe Dallier, qui entend déposer un recours devant le Conseil constitutionnel dès que la réforme sera votée. Selon eux, elle remet en cause le principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

A Bercy, on démine. « Le Conseil d'Etat a déjà examiné la mesure sans identifier de problème », rappelle-t-on dans l'entourage du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin. Quid de la rupture d'égalité des citoyens devant l'impôt ? « Beaucoup de gens sont déjà exonérés

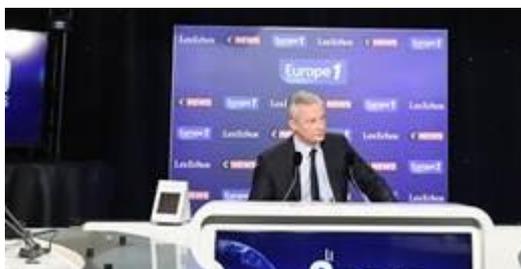
de taxe d'habitation, comme à Tourcoing (Nord) où 60 % des habitants ne la paient pas, précise un expert. Cela n'a jamais posé de souci constitutionnel. » Quoi qu'il en soit, si cette mesure emblématique est jugée contraire à la Constitution, cela risque bien de déclencher un tsunami politique. Après le « scandale d'Etat » de l'invalidation de la taxe à 3 % sur les dividendes — [une bourde à 10 milliards d'euros](#) —, l'annulation de la plus grande promesse de campagne du candidat Macron pourrait rester en travers de la gorge des Français.

POUR EN SAVOIR PLUS : <http://www.leparisien.fr/economie/reforme-de-la-taxe-d-habitation-les-chiffres-ville-par-ville-19-11-2017-7402641.php>

Aurélie Lebel, Matthieu Pelloli et Sébastien Thomas

LES ECHOS – 20/11/2017

4 Le gouvernement réfléchit à un nouvel allègement de charges sur les salaires



Invité du Grand Rendez-vous Europe 1- «Les Echos»-CNEWS, Bruno Le Maire a plaidé pour un geste sur les salaires au-dessus de 2,5 fois le SMIC. Selon nos informations, la mesure envisagée jusqu'à 3 SMIC coûterait 2,9 milliards d'euros.

Après la décision de transformer le CICE en baisse de charges pérenne, on pensait le dossier du coût du travail enterré pour quelque temps. Mais celui-ci va sans doute revenir sur la table plus vite que prévu, ce dont témoigne la mobilisation gouvernementale sur le sujet.

Invité dimanche du Grand Rendez-vous Europe 1-Les Echos-CNEWS, Bruno Le Maire est convenu que le « *défi de la compétitivité* » restait entier pour la France, ce qui justifie pour le ministre de l'Economie et des Finances « *de réfléchir à un allègement de charges [pour les salaires] au-dessus de 2,5 SMIC* ». Et ce lundi, c'est le Premier ministre Edouard Philippe qui devrait le redire, à l'occasion de son discours devant le Conseil national de l'industrie à Bobigny.

Ce n'est pas [la première fois que le locataire de Bercy plaide pour une telle réflexion](#). Mais celle-ci n'est désormais plus embryonnaire, et se cristallise autour de mesures bien concrètes. Selon nos informations, le gouvernement réfléchit ainsi à élargir la baisse de charges patronales jusqu'à des salaires représentant trois fois le SMIC. Une façon de réagir aux [chiffres du commerce extérieur français, qui restent désespérément mauvais](#) avec un déficit à 64 milliards d'euros.

Pas avant 2019

« *Ce qui me frappe, c'est que de nombreux emplois industriels continuent de disparaître en France* », s'est lamenté Bruno Le Maire sur Europe 1, insistant sur le fait qu'il fallait agir pour aider « *une nouvelle industrie en train de naître qui va avoir besoin de compétences plus élevées* » donc à des niveaux de salaires plus élevés que ceux concernés actuellement par le CICE (crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi).

Mais l'industrie n'est pas, selon des sources gouvernementales, la seule source d'inquiétudes : [tout à sa tâche de séduire les investisseurs effrayés par le Brexit](#) , l'exécutif s'est rendu compte du problème de compétitivité touchant également le secteur des services.

Si cette analyse fait consensus, l'idée d'un nouveau coup de pouce sous forme de baisse de charges pose toutefois un dilemme à l'exécutif. Elargir cette baisse jusqu'à trois SMIC coûterait, selon nos informations, pas moins de 2,9 milliards d'euros. Un montant conséquent, difficile à trouver alors que les finances publiques offrent peu de marges de manoeuvre.

Certes, une telle mesure n'interviendrait pas avant 2019, au mieux. Mais même à cet horizon, le niveau de déficit devrait rester élevé ([à 3 % du PIB selon les prévisions, du fait du coût de la bascule du CICE en baisse de charges durables](#)).

Dans ce contexte, si Bruno Le Maire pousse pour une telle mesure sur le coût du travail, d'autres au sein de l'exécutif, notamment à Matignon, insistent sur le préalable « *du redressement [des] finances publiques, gage de notre crédibilité* ».

Inflexion de stratégie

Cette réflexion marque en tout cas une inflexion dans la stratégie suivie jusqu'ici par le gouvernement. Pour remplacer le CICE, celui-ci avait opté pour un allègement de charges accru sur les seuls bas salaires (équivalent à 10 points de cotisations au niveau du SMIC et à 6 points entre 1,6 et 2,5 SMIC), au motif que les effets sur l'emploi en seraient plus forts.

Ce choix avait été critiqué par le Medef, le jugeant pénalisant pour l'industrie. Signe que le débat est récurrent, le rapport sur la compétitivité rendu en novembre 2012 par Louis Gallois avait proposé d'étendre les allègements de charges jusqu'à 3,5 SMIC.

Encore deux ans avant de voir la situation de l'emploi s'améliorer

Lors du Grand Rendez-vous Europe 1- «Les Echos»-CNEWS, Bruno Le Maire a demandé un peu de patience aux Français. « *Il faudra au moins deux ans pour avoir une amélioration en profondeur de la situation de l'emploi de notre pays* », a expliqué le ministre de l'Economie, jugeant par ailleurs que « *le retour de la croissance en France et en Europe est solide* ». Il a défendu sa politique budgétaire, disant vouloir « *éviter les purges sur la défense* ». Alors que le « Canard Enchaîné » a évoqué une méfiance d'Emmanuel Macron à son égard, le locataire de Bercy a réaffirmé son engagement derrière le président de la République, disant « *souhaiter sa réélection en 2022* ».

Renaud Honoré

::: ENTREPRISES

LES ECHOS – 20/11/2017

5 Corruption : Bercy veut renforcer la sécurité des entreprises françaises



Le Ministère des Finances va auditionner 200 groupes et ETI sur leurs procédures antifraude et anti-corruption de façon confidentielle.

La série d'enquêtes anti-corruption diligentées par la justice américaine qui a frappé les grands noms du capitalisme français, [d'Alstom](#) à [Airbus](#) en [passant par BNP Paribas](#) , a créé un électrochoc. Le ministère des Finances lance une vaste campagne d'auditions auprès des dirigeants d'entreprises françaises pour diagnostiquer et renforcer leur dispositif de lutte contre la fraude, la corruption, le blanchiment d'argent et la gestion de leurs liens d'affaires avec des pays sous embargo, ainsi que les risques liés aux fuites de données stratégiques et sensibles hors de France.

C'est le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (Sisse) de Bercy qui a lancé l'initiative, sollicité par plusieurs groupes inquiets des risques d'exposition à des juridictions étrangères et soucieux d'améliorer leurs procédures.

« De plus en plus de lois nationales ou étrangères à portée extraterritoriale s'imposent aux entreprises françaises, grands groupes et PME. Pour les pouvoirs publics, c'est autant un enjeu économique que de sécurité nationale », expliquent Stéphanie Lhomme et Olivier Dorgans, les deux experts mandatés par Bercy pour organiser les auditions.

Des entreprises françaises privées de marché américain

Spécialisés dans les investigations de fraude et de corruption à l'international auprès de groupes français, ils constatent que les entreprises hexagonales ont longtemps eu *« un faux sentiment de sécurité sur ces sujets »*. Elles sous-estiment en effet [les pertes économiques potentielles](#) , au-delà même des risques juridiques et financiers d'amendes.

« Plus d'une quarantaine de sociétés françaises, qui n'avaient pas pris conscience de leur exposition au droit américain des sanctions économiques, se sont vues privées d'accès à ce marché », rappelle Olivier Dorgans.

L'auto-dénonciation a posteriori, comme le montre le cas Airbus, est délicate et pas toujours efficace. Tout comme invoquer la loi de blocage française afin de refuser de transmettre des données aux enquêteurs.

200 sociétés entendues

Environ 200 entreprises du CAC 40, du SBF 120, des groupes publics ainsi que des ETI basées en région vont être entendues de façon confidentielle durant quatre mois. *« Le niveau de sensibilisation, les pratiques d'affaires, les faiblesses des dispositifs y compris de conformité pouvant mettre en risque la sécurité économique de l'entreprise »* seront passés au peigne fin avec les dirigeants, ainsi que *« leur gestion des informations et des données »*. *« Certains logiciels de gestion automatisée peuvent accéder à des données parfois sensibles sans que les dirigeants en aient conscience »*, soulignent les deux experts.

Au terme de ce diagnostic conjoint avec les entreprises, Bercy veut promouvoir une *« soft law »* plutôt que des règles obligatoires. Ces bonnes pratiques, qui devront être discutées avec l'Afep et le Medef, ne devront pas être le simple *« reflet »* des méthodes américaines, mais bien un code français _ le département de la justice américain ne fait pas la loi en France, insiste-t-on au sein de l'exécutif. Bercy entend ensuite promouvoir ce code au niveau européen.

Transfert de compétence en France

Cette *« soft law »* a un autre enjeu pour les pouvoirs publics. Mise en oeuvre en parallèle à la prise de pouvoirs de la nouvelle [agence anti-corruption \(Afa\)](#) , elle doit convaincre les autorités étrangères - notamment la justice américaine - de la solidité des dispositifs en vigueur en France. En cas d'allégation, ces dernières pourraient laisser l'Hexagone gérer l'enquête, la procédure

judiciaire et les éventuelles sanctions. Un procédé qui limiterait l'intrusion dans l'entreprise d'acteurs non français.

La justice américaine a déjà concédé ce type de pouvoirs à d'autres autorités judiciaires. « Dans deux cas, *Standard Chartered* et *Vimpelcom*, le DoJ américain a modulé les poursuites à l'encontre de ces deux sociétés et a accepté de ne pas exercer sa compétence juridictionnelle au profit de régulateurs britannique et néerlandais », rappellent Stéphanie Lhomme et Olivier Dorgans.

La fin du calendrier des auditions devrait coïncider avec un texte important, la transposition de la directive européenne sur le secret des affaires. Celle-ci devrait être l'occasion de renforcer la loi de blocage. Cette disposition de 1968 qui interdit la sortie d'information à portée stratégique peut être invoquée pour refuser des pouvoirs d'enquêtes de juridiction étrangère mais elle est difficile d'application ou mal comprise. La rendre plus efficace pourrait passer... par une sanction financière à l'encontre des entreprises cédant trop facilement des données sensibles.

Anne Drif

LE JDD – 18/11/2017

6 Autoroutes : les tarifs des péages vont augmenter de 1 à 2% en 2018



Le JDD révèle les hausses validées par le ministère des transports appliquées à partir du 1er février sur les autoroutes françaises.

Les péages d'autoroutes vont coûter plus cher en 2018. D'après un document que le *JDD* s'est procuré, les tarifs appliqués par les différentes sociétés d'autoroute vont augmenter le 1er février prochain de 1,03 à 2,04 % selon les réseaux. C'est-à-dire sensiblement plus qu'en 2016 et 2017, années où la hausse moyenne avait été limitée à 1%. Ces chiffres devraient être présentés jeudi 23 novembre par les services du ministère des transports au Comité des usagers. Ce dernier regroupe différentes associations comme 40 Millions d'automobilistes, les fédérations de transporteurs routiers FNTR et OTRE, des représentants de l'Etat, des élus et des spécialistes du secteur. Il n'aura pas son mot à dire car la fixation de ces prix est totalement encadrée par les contrats signés entre l'Etat et les concessionnaires.

Pourquoi cette augmentation?

Comment ça marche? Le taux d'inflation mesuré au 1er octobre 2017 sert de base aux calculs. Cette année, il s'est établi à 1,026% ce qui justifie une partie de la hausse : contractuellement les sociétés d'autoroute en répercutent 70%. Deux autres facteurs s'appliquent mécaniquement. D'abord, l'effet de rattrapage de la hausse de la redevance domaniale décidée par l'Etat en 2013. Elle a été portée de 200 à 300 millions d'euros. En contrepartie, il a été prévu que les entreprises pourraient augmenter les péages de 0,69% pendant trois ans à partir de 2016. 2018 sera la dernière année de ce dispositif. Au-delà, ils devront rogner leurs marges. Ensuite, certains acteurs sont amenés à financer des projets dans le cadre de contrats de plan. Des cas de figure sont également prévus. Cela explique que les deux sociétés du groupe Eiffage, APRR et Area, appliquent des hausses de 2,04%. A noter que, de leur côté, les acteurs détenus en parti par

l'Etat, ATMB (Tunnel du Mont-Blanc) et SFTRF (Tunnel du Frejus) se contentent de répercuter la hausse des prix à 100%.

Pour en savoir plus : <http://www.lejdd.fr/economie/autoroutes-les-tarifs-des-peages-vont-augmenter-de-1-a-2-en-2018-3496400>

Rémy Dessarts

LE PARISIEN – 20/11/2017

7 Auchan s'allie à Alibaba pour accélérer son expansion en Chine



Numéro 1 de la distribution alimentaire en Chine, Auchan veut accroître son chiffre d'affaires grâce au commerce en ligne

La Chine est, avec plus de 400 magasins, le second marché de l'enseigne Auchan derrière la France. En signant un partenariat avec le géant chinois de l'Internet, l'enseigne française compte y accélérer encore son développement.

Avec 446 magasins et 140 000 employés, Auchan est l'un des leaders du commerce physique en Chine. L'enseigne française de grande distribution devrait encore prendre un nouvel élan en signant une « alliance stratégique » avec le géant du commerce en ligne chinois Alibaba.

L'entreprise chinoise, propriété du milliardaire [Jack Ma](#), va investir 2,44 Mds€ dans Sun Art Retail Group, l'un des principaux exploitants d'hypermarchés en Chine, dont Auchan possède déjà plus du tiers du capital.

Selon le communiqué des deux entreprises, l'objectif est de mettre en place une complémentarité entre le commerce traditionnel dans les hypermarchés et le commerce sur Internet.

« La nouvelle alliance permettra à l'ensemble des activités de Sun Art de bénéficier de l'écosystème digital d'Alibaba », expliquent les deux groupes. Si Auchan est déjà présent en Chine sur Internet avec [la vente de vins](#), l'enseigne française va profiter de la force de frappe d'Alibaba sur les autres produits alimentaires.

Un marché en croissance et un enjeu stratégique

La Chine est devenue son second marché juste derrière la France avec près d'un tiers de son chiffre d'affaires. Et c'est un marché en croissance. Depuis le début de l'année, Sun Art a engrangé un bénéfice de l'ordre de 320 M€, en hausse de 20 % par rapport à la même période précédente.

Toutefois, pour les dirigeants, il est encore possible de faire encore progresser rapidement le chiffre d'affaires grâce à Internet et à de nouveaux concepts de magasins.

Les points Auchan Minute

De son côté, Alibaba a besoin d'un réseau de magasins physiques pour permettre à des clients qui passent une commande sur leur ordinateur de venir la retirer rapidement. C'est encore plus vrai pour les produits frais et alimentaires.

Dans les prochains mois, Sun Art devrait ainsi développer dans plusieurs grandes métropoles des supermarchés de proximité ou des points de vente « Auchan minute », qui seront connectés pour éviter de longs trajets aux habitants d'un quartier. Après un premier essai à Shanghai, l'enseigne prévoit d'en ouvrir une centaine d'ici la fin 2017.

LE FIGARO – 20/11/2017

8 Ascometal au bord du dépôt de bilan



EXCLUSIF - La direction, qui cherche en vain un repreneur depuis des mois, a prévu de déposer le bilan en début de semaine au tribunal de grande instance de Strasbourg.

Dossier emblématique du passage d'[Arnaud Montebourg au ministère du Redressement productif](#), Ascometal revient sur le bureau de son successeur à Bercy, Bruno Le Maire. Trois ans et demi après sa reprise, le groupe, qui possède trois sites sidérurgiques, à Fos-sur-Mer (13), Hagondange (57) et Dunkerque (59), et qui emploie 1 600 salariés pour un chiffre d'affaires de 377 millions d'euros en 2016, est de nouveau au bord de la faillite.

Selon nos informations, la direction, qui cherche en vain un repreneur depuis des mois, a prévu de déposer le bilan en début de semaine au tribunal de grande instance de Strasbourg. Dans la foulée, ce dernier devrait placer le groupe en redressement judiciaire. Ascoval, filiale à 60 % créée début 2017 lors de la reprise à Vallourec (qui en détient 40 %) de son aciérie de Saint-Saulve (59), pourrait aussi être concernée par la procédure.

L'administrateur judiciaire qui sera désigné par le tribunal aura pour mission de trouver un repreneur, si possible pour l'ensemble du périmètre. L'industriel indien Liberty Steel a regardé le dossier, proposant même de le racheter sans dépôt de bilan. Mais il n'a pas obtenu les financements bancaires nécessaires. Il serait toujours dans la course. Parmi les autres candidats à la reprise de tout ou partie d'Ascometal figurent plusieurs acteurs européens des aciers spéciaux. Mais, à ce stade, pas d'industriel chinois et encore moins de financier.

Au printemps 2014, au nom du patriotisme économique, Arnaud Montebourg avait préféré la reprise d'Ascometal, surendetté et lâché par le fonds Apollo, son propriétaire depuis 2011, par un consortium mené par [Frank Supplisson, ex-directeur de cabinet d'Éric Besson](#), associé à Guy Dollé, ex-patron d'Arcelor. Du coup, Bercy avait rejeté l'offre de l'industriel brésilien Gerdau, qui avait les faveurs de l'administrateur judiciaire. En fait, le consortium Supplisson était dominé par les fonds de retournement anglo-saxons DK et Warwick, qui ont obtenu son départ fin 2016. Mais ni les uns ni les autres n'ont réussi à faire gagner d'argent au groupe, qui a souffert de la baisse d'activité dans le secteur du gaz et du pétrole.

[Ivan Letessier](#)

LE PARISIEN – 19/11/2017

8.1 Abus sexuels : Nicole Belloubet veut «avancer vite»



Paris (75), le 14 novembre 2017. Nicole Belloubet, ministre de la justice, garde des Sceaux, dans son bureau du ministère place Vendôme.

La garde des Sceaux Nicole Belloubet détaille le projet de loi pour mieux protéger les femmes et les mineurs contre ces violences. Notamment créer une présomption de non-consentement en dessous d'un certain âge.

La lutte contre les violences sexuelles passera aussi par un projet de loi. Protection des mineurs accrue par le biais de la création d'une « présomption de non-consentement ». Mais aussi allongement du délai de prescription et création d'une infraction d'« outrage sexiste ». La ministre de la Justice Nicole Belloubet s'explique avec pédagogie.

Le gouvernement prévoit de renforcer l'arsenal judiciaire contre les violences sexuelles. Deux affaires récentes, laissant entendre que des mineures de 11 ans auraient pu donner leur consentement pour des relations sexuelles, ont mis en évidence un flou juridique. Quel est donc actuellement l'état du droit et quels sont vos projets ?

En matière sexuelle, il y a plusieurs types d'incriminations, par exemple : l'exhibition, l'agression, le viol. Les deux premiers sont des délits, le troisième un crime. Ils n'entraînent ni les mêmes poursuites, ni les mêmes sanctions. L'approche juridique est donc différente. Pour les délits sexuels, il existe un seuil spécifique fixé à quinze ans, ce qui signifie que si la victime a moins de 15 ans, l'infraction sera aggravée.

Est-ce cela qui est appelé majorité sexuelle ?

Oui. Lorsqu'un majeur a une relation sexuelle avec un mineur de moins de 15 ans, même si ce dernier est consentant, il y a une atteinte sexuelle punie de cinq ans d'emprisonnement.

Quelle réflexion menez-vous concernant le crime de viol sur mineur ?

Pour qu'il y ait viol, il faut qu'il y ait absence de consentement. La question que nous nous posons et à laquelle nous répondrons est celle de l'âge en deçà duquel il y aura une présomption de non-consentement. C'est à dire qu'il n'y aura alors pas à discuter s'il y a eu contrainte, menace, surprise ou violence, comme c'est le cas aujourd'hui pour définir un viol. C'est cette notion de présomption de non-consentement qui aujourd'hui n'existe pas dans le droit français. Il y a un débat pour savoir s'il faut fixer ce seuil à 15 ans, à 14 ans ou à 13 ans... Comme c'est le cas dans certains pays européens.

Certains pays ont un seul seuil d'âge qui fait coïncider majorité sexuelle et présomption de non-consentement, d'autres en revanche ont deux seuils différents. Que fera la France ?

Rien n'est décidé pour l'instant, c'est une question qui mérite débat.

Vous vous êtes déclarée favorable à l'âge de 13 ans pour la présomption de non-consentement...

Cela ne me semblerait pas absurde du tout, à titre personnel. Mais c'est une hypothèse parmi d'autres. L'âge de 13 ans n'est pas inconnu en France, c'est l'âge qui a été préconisé par le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il y a aujourd'hui une certitude : nous voulons avancer vite vers cette présomption de non-consentement.

La présomption de non-consentement s'appliquera donc de manière automatique ?

Il faut voir le problème dans son ensemble car il y a une autre question qui doit être examinée en même temps, celle de savoir si c'est une présomption irréfragable (NDLR, irrécusable), autrement dit : est-ce que le juge a une marge d'appréciation ou pas ? Si la présomption le devient, il n'aura aucune marge de manœuvre. Si l'on veut que le juge garde une faculté d'appréciation, dans certaines circonstances qui pourraient être précisées, la présomption ne doit alors pas être irréfragable.

Est ce que la présomption de non-consentement supprime les circonstances aggravantes ?

Il y aura toujours la possibilité de retenir des circonstances aggravantes même en cas de présomption de non-consentement. Mais il y aura des questions juridiques à arbitrer.

Admettons que demain la présomption de non-consentement est établie à 13 ans, que se passe-t-il pour un viol sur mineur de 14 ans ?

La circonstance aggravante demeurera. Cela ne changera donc rien au quantum de la peine encourue qui sera toujours de 20 ans.

Comprenez-vous l'émotion suscitée par ces deux affaires concernant des mineures de 11 ans ?

Vous comprendrez que je ne peux pas prendre position sur ces affaires. Je rappelle toutefois que sur l'affaire de Pontoise (Val-d'Oise), le tribunal correctionnel n'a pas encore statué et que sur «l'affaire de Meaux» (Seine-et-Marne), qui est une décision d'une Cour d'assises (ndlr : de Melun), le parquet général a fait appel. En tant que ministre de la Justice, je ne peux pas raisonner sous le coup de l'émotion. A titre personnel, je la comprends. De mon point de vue, il existe dans notre législation un arsenal qui doit être complété, nous ne sommes pas assez armés. Et c'est à cela que nous devons nous attacher en préservant au mieux l'intérêt de l'enfant.

Le mois dernier 800 plaintes de plus qu'habituellement concernant des violences sexuelles ont été déposées dans les commissariats et les gendarmeries. Qu'avez-vous fait pour que les parquets puissent traiter cet afflux dans des délais raisonnables ?

Ces plaintes ne sont pas encore arrivées aux parquets. Ils sont cependant parfaitement armés pour les traiter lorsqu'elles leur arriveront.

Le Président de la République lui-même a appelé les femmes à porter plainte, êtes-vous surprise par cet afflux ?

Le Président a effectivement incité les femmes à saisir la justice. Avec Marlène Schiappa (secrétaire d'Etat chargée de l'égalité Femmes-Hommes, NDLR), nous l'avions fait nous-mêmes à la suite de l'affaire Weinstein et des hashtag #balancetonporc et #metoo. On a vu de nombreuses interventions sur les réseaux sociaux. Elles représentent, et c'est un point positif, une forme de catharsis sans doute nécessaire pour faire évoluer les choses. Mais juridiquement, ces

expressions ne constituent pas une plainte et si on veut avancer dans la sanction des infractions et des crimes, il faut déposer plainte.

Justement, envisagez-vous d'étendre à toutes les juridictions du pays la pratique du Parquet de Paris qui ouvre systématiquement des enquêtes dès la révélation de faits, même s'ils sont prescrits ?

Cela fait partie des pistes de réflexion. Il faut regarder ce que cette généralisation impliquerait pour les parquets. Mais j'entends la demande qui nous est formulée. Je comprends que porter plainte et que cela puisse donner suite à une enquête, c'est important pour la personne qui a subi des violences, même prescrites. C'est une manière de prendre en compte cette parole qui se libère.

Un rapport a été rendu au printemps dernier demandant que le délai de prescription concernant les viols sur mineurs puisse être augmenté à 30 ans, après la majorité. Il est aujourd'hui de 20 ans. Qu'est-il prévu dans la prochaine loi ?

Sous réserve des arbitrages définitifs, c'est ce qui est prévu. Je me range assez à la proposition de la mission de consensus menée par Flavie Flament et l'ancien magistrat Jacques Calmettes, c'est-à-dire au passage à 30 ans. Les victimes auraient ainsi jusqu'à 48 ans, au lieu de 38 ans aujourd'hui, pour porter plainte.

Prévoyez-vous un accompagnement pour les victimes qui ne pourront pas aller jusqu'au procès ?

Oui. C'est un sujet à aborder avec mes collègues Agnès Buzyn (ministre de la Santé, NDLR) et Marlène Schiappa. Le Ministère de la Justice ne pourra pas porter seul cet accompagnement. Il y a d'ailleurs tout un aspect autour de la parole des victimes qui me semble devoir faire l'objet d'un traitement spécifique.

C'est-à-dire ?

La piste de la pré-plainte en ligne pourrait être creusée par exemple. Elle existe déjà pour les atteintes aux biens, il me semblerait intéressant de l'étendre aux questions d'infractions sexuelles. Cela permettrait à la victime, de chez elle, de poser un premier acte. Lorsqu'elle ira à la gendarmerie ou au commissariat, ceux qui vont l'accueillir sauront de quoi il est question et elle pourra être entendue par des gens qui ont été spécialement formés à cette écoute. Il y a donc la nécessité de veiller à la formation de toute une série de personnels, dans la police comme dans la magistrature.

Concernant le harcèlement de rue, vous vous orientez vers la piste contraventionnelle. Mais le problème sur ces actes est d'établir une preuve. Ce texte ne va-t-il pas davantage servir à signaler l'interdiction pour changer les mentalités plutôt qu'à sanctionner ?

Nous voulons un dispositif opérationnel sur le terrain, d'où le système contraventionnel qui a ma préférence et d'où, également, le terme « d'outrage sexiste » plutôt que celui de harcèlement de rue. Se pose en effet la question de la preuve. Il y a des situations dans lesquelles les auteurs seront pris sur le fait et d'autres où la preuve pourra être apportée via des témoignages ou parce que la scène aura été filmée par exemple. A partir du moment où il y aura des verbalisations, la sanction jouera un rôle d'exemplarité. Il ne s'agit pas non plus de rigidifier de manière excessive les relations entre les femmes et les hommes mais d'accompagner des relations fondées sur le respect.

Vous-même, avez-vous eu à souffrir de comportements masculins déplacés ?

Dans ma vie professionnelle, jamais. En tant que femme, oui. J'ai subi des agressions dans le métro. Des agressions fortes.

::: SOCIAL

LES ECHOS – 18/11/2017

9 Formation professionnelle : les partenaires sociaux reprennent les choses à leur façon



Les partenaires sociaux se sont donnés jusqu'au 16 février pour boucler leur négociation, soit deux semaines de plus que l'échéance fixée par le gouvernement.

Patronat et syndicats ont tenu une première réunion de calage vendredi matin sur la réforme de la formation professionnelle deux jours après avoir reçu le document d'orientation du ministère du Travail. Sans s'en extraire, ils ont décidé de revoir l'ordre des thèmes de négociation.

C'est parti. A peine 48 heures après avoir reçu du ministère du Travail [le document d'orientation fixant le cadre de la réforme de la formation professionnelle](#), les partenaires sociaux ont tenu une première réunion de calage de leur future négociation. Celle-ci n'est pas encore formellement actée, mais elle ne fait aucun doute, d'autant que la méthode qui sera suivie a fait l'objet d'un consensus.

Soucieux de marquer leur territoire, patronat et syndicats sont tombés d'accord pour reprendre les choses à leur façon. Au lieu de l'approche par public - salarié, chômeur ou jeunes - prescrite dans le document d'orientation, ils ont opté pour une démarche par grands thèmes.

A compter du 24 novembre une dizaine de réunions hebdomadaires seront ainsi consacrées (dans l'ordre) aux questions de droits à la formation et d'accompagnement, d'alternance, d'entreprises et des besoins, de qualité et de certification, de parcours professionnel, pour finir par la gouvernance.

Deux semaines de plus

Une ou deux séances de synthèse s'en suivront pour une conclusion le 16 février, deux semaines après la date fixée par le ministère du Travail. « *Le document d'orientation donne le cadre de la négociation. Nous l'avons remis dans le bon sens* », a expliqué Yvan Ricordeau de CFDT. « *Nous partons des besoins* », a ajouté Catherine Perret (CGT). « *Tous les sujets du document seront traités mais pas dans le même ordre* », a abondé Michel Beaugas (FO).

Le consensus risque de ne pas durer quand les partenaires sociaux vont rentrer dans le dur de la négociation. Au-delà des grands principes, sur lesquels chacun se retrouve, les questions de gros sous, même renvoyées à la fin, seront présentes dans tous les esprits. Compte personnel de formation (CPF), alternance ou plan de formation des salariés : l'ambition de la réforme est telle que financer tous les dispositifs risque de coûter cher aux entreprises.

L'avenir du [CIF](#) en question

Depuis la loi de 2014, celles-ci payent [une contribution légale de 1 % de leur masse salariale \(0,55 % en dessous de 10 salariés\) plus 0,68 % de taxe d'apprentissage](#) . « *Si on veut un plan ambitieux, il va falloir discuter de l'évolution de l'obligation légale* », avertit la CGT. Pas sûr que le Medef l'entende de la même façon. La facture finale et le détail de son affectation seront d'autant plus difficiles à arrêter que le gouvernement a déjà imposé une contribution pouvant aller jusqu'à 0,3 % pour les chômeurs.

Plusieurs autres points de tension sont vite apparus. La monétarisation du CPF, qui ne serait plus créditée en heures mais en euros, fait hurler les syndicats. Il y a aussi la question de l'avenir du Congé individuel de formation, le CIF. Jugeant qu'il a dévié par rapport à son objectif initial, le ministère du Travail veut le fondre dans le CPF. Pas d'accord répondent en coeur les syndicats pour qui le CIF reste le meilleur outil pour assurer les transitions professionnelles lourdes.

Un autre sujet risque de heurter les désirs du gouvernement, celui du timing de mise en oeuvre de la réforme, d'autant que la précédente est à peine digérée. « *Un grand soir, ce n'est pas possible* », a averti Jean-François Foucard pour la CFE-CGC lequel ne manque pas de railler le projet d'application numérique de l'exécutif.

Sur le papier, celle-ci permettra à chacun de connaître le nombre d'heures de son CPF, de voir toutes les offres d'emplois à proximité et les formations y menant, taux d'insertion à la clé. Et même de s'y inscrire en quelques clics sans solliciter un intermédiaire et sans avoir à effectuer de démarches administratives ! Livraison promise dans quelques mois. « *Le cahier des charges est magnifique. Si cette application sort en juillet prochain alors le père Noël sera avec nous* », ironise Jean-François Foucard.

Alain Ruello

LE MONDE – 20/11/2017

10 La fin du contrat de travail ?



Temps de travail, rémunération... Etat des lieux de ce que la réforme du travail change – ou non – au niveau du contrat de travail.

Le gouvernement a dévoilé à la fin de l'été 2017 sa réforme très attendue du code du travail. Très techniques, les mesures annoncées vont avoir un impact direct sur la valeur du contrat de travail mais plus difficile à mesurer sur le quotidien du salarié. L'employeur avait déjà une large marge de manœuvre pour fixer les modalités du contrat de travail : le type de contrat, la rémunération, le temps de travail, etc.

Mais la liberté contractuelle entre l'entreprise et le salarié était encadrée par la loi et par les accords de branche (accords conclus entre représentants des salariés et des employeurs pour des entreprises d'un même secteur d'activité) : la loi limite, par exemple, le temps de travail maximum par semaine. C'est cet encadrement que changent les ordonnances Macron, en laissant une plus grande marge de manœuvre à la négociation d'entreprise.

Des points essentiels se décidaient déjà au niveau de l'entreprise : chaque année, des négociations obligatoires sont organisées avec les syndicats dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, sur des thèmes comme les écarts de rémunération ou l'aménagement du temps de travail. Ces négociations débouchent sur des accords d'entreprise. Les stipulations de tels accords – en général, plus avantageux pour le salarié – se substituent de plein droit aux clauses contraires et incompatibles du contrat de travail. Si le salarié refuse ces modifications, l'employeur peut le licencier – avec des modalités qui varient selon le type de modifications.

Un rôle de garde-fou

Les ordonnances Macron ont élargi le champ de ces accords, y ajoutant la possibilité de négocier d'autres points : les primes d'ancienneté, le 13^e mois... qui dépendaient jusqu'ici de l'accord de branche.

Les ordonnances ouvrent aussi la possibilité à l'accord d'entreprise destiné à « *développer et préserver l'emploi* » ou lié au « *bon fonctionnement de l'entreprise* » – un champ très large, donc – d'imposer au salarié des conditions que ne prévoit pas son contrat de travail dans des domaines supplémentaires, comme la rémunération ou la mobilité professionnelle. « *Dans le cas de ces accords, il s'agit de réduire les droits des salariés, alors que les accords collectifs les améliorent normalement* », indique Etienne Pujol, avocat d'entreprises en droit social, associé du cabinet STC Partners.

Mais les syndicats jouent le rôle de garde-fou : « *il faut que les syndicats valident de tels accords* », insiste M^e Pujol. Dans les très petites entreprises dépourvues de délégué syndical, un représentant du personnel élu par les salariés pourra conclure un tel accord. Une fois l'accord signé, en cas de refus du salarié, l'entreprise a la possibilité de le licencier.

En dehors de ces cas de figure, aucune clause du contrat de travail ne peut pas être modifiée sans accord du salarié. Sur ce point, les ordonnances Macron ne changent rien. Pour éviter tout risque de conflit, l'entreprise et lui-même ont donc intérêt à ce que les clauses du contrat soient les plus détaillées possibles : description des fonctions, indication des horaires de travail, etc.

Il faut savoir qu'aucune mention n'est obligatoire dans un contrat de travail à durée indéterminée et à temps complet, contrairement aux CDD et aux contrats à temps partiel qui doivent comporter obligatoirement un certain nombre de précisions. En ce sens, le contenu de ces contrats est davantage encadré.

Des CDD de quatre ou cinq ans

Mais les ordonnances Macron flexibilisent le CDD : la durée et le nombre de renouvellement maximal des CDD classiques seront désormais fixés par accord de branche. Dans le scénario le plus extrême, on peut imaginer des CDD de quatre ou cinq ans, par exemple, à condition que les représentants des salariés et des employeurs tombent d'accord.

Enfin, autre changement, et non des moindres : les ordonnances élargissent le recours au fameux contrat de chantier, dont la durée dépend de la mission. Ce type de contrat était auparavant limité aux entreprises du BTP. Désormais, il est ouvert aux autres secteurs d'activité : si un accord de branche l'autorise, l'entreprise peut recruter le salarié sous ce contrat.

Bouleversant aussi bien le champ couvert par les accords d'entreprise et de branche que leurs modalités de validation, la portée des ordonnances reste difficile à mesurer. D'autant que l'employeur pouvait déjà, avant les ordonnances Macron, faire modifier au salarié son contrat de travail en lui faisant signer un avenant, à condition que ce dernier soit d'accord. Un exemple : en 2016, Smart avait réussi à faire passer une majoration du temps de travail sans augmentation de salaire, malgré une majorité de blocage côté syndicats, en faisant signer à ses salariés un avenant à leur contrat de travail sur fond de menace de délocalisation en Slovaquie. Tout dépendra, finalement, des rapports de force entre syndicats, entreprises et salariés.

« Le Monde Campus. Formation. Recrutement. Carrière », supplément du « Monde », 60 pages. Parution le 20 novembre : http://abonnes.lemonde.fr/emploi/article/2017/11/20/la-fin-du-contrat-de-travail_5217448_1698637.html

Par Catherine Quignon

LE PARISIEN – 20/11/2017

11 Etude : comment les Français préparent leur retraite



Selon une étude pour l'Agirc-Arrco, 40 % des Français craignent de ne pas percevoir de pension et 68 % s'estiment mal renseignés. Une semaine d'information s'ouvre aujourd'hui.

Des questions sur vos droits acquis, sur le montant de votre future pension, sur la façon de l'augmenter ? A partir d'aujourd'hui et jusqu'à samedi, l'Agirc-Arrco organise ses deuxièmes Rendez-vous de la retraite pour informer et conseiller les 18 millions d'actifs cotisants et les 12 millions de retraités pensionnés.

Manque de confiance... et d'infos

A cette occasion, le régime de retraite complémentaire du secteur privé a fait réaliser une enquête sur « les Français face à la retraite » dont les résultats, que nous publions en exclusivité, ne manquent pas de surprendre. Réalisé en octobre par OpinionWay auprès de 1 005 personnes majeures représentatives des salariés du secteur privé, le sondage révèle ainsi que 40 % du panel n'est « pas certain de disposer d'une pension de retraite ». Parmi les explications à ce chiffre, révélateur d'un manque de confiance dans notre dispositif, un déficit d'information. En effet, 68 % des personnes interrogées se disent « mal informées » sur la retraite. D'où l'intérêt de ces Rendez-vous organisés cette semaine. « 90 % des Français cotisent ou ont cotisé à l'Agirc-Arrco, ils toucheront donc forcément une pension dont le montant variera avec ce qu'ils auront cotisé au moment de liquider leur retraite », réagit François-Xavier Selleret. Le directeur général du régime complémentaire cite cet exemple : « Une personne restée au smic ayant cotisé toute sa vie percevra le minimum contributif, soit 85 % de son dernier salaire », détaille-t-il. « On voit aussi dans cette étude que plus les gens s'intéressent à la question, plus ils sont confiants dans notre système de retraite. Il est donc important d'anticiper. »

Des jeunes mieux préparés

Autre surprise du sondage : près d'un tiers des Français (31 %) de moins de 35 ans déclarent « préparer dès à présent » leur retraite. Ces jeunes qui anticipent en ouvrant, par exemple, un contrat d'assurance vie ou en investissant dans l'immobilier. A contrario, parmi les 50 ans et plus du panel, 44 % n'anticipent pas leur cessation d'activité. Enfin, c'est parmi les ouvriers et catégories les plus modestes que l'on trouve le taux le plus élevé (66 % et 64 %) de Français qui penseront à préparer leur retraite « le moment venu ».

Interroger des experts

C'est donc pour améliorer l'information que l'Agirc-Arrco organise une série d'actions cette semaine. Notamment des conférences gratuites. Parallèlement, à partir de l'application Smart'Retraite et du site Internet, il est possible, chaque jour, d'interroger des experts qui répondront en moins de 48 heures à toute question. Enfin, vendredi et samedi matin, la totalité des cent centres d'information, de conseil et d'accueil des salariés (Cicas) de l'Agirc-Arrco, répartis sur toute la France, dont douze en Ile-de-France et cinq dans Paris, seront accessibles sans rendez-vous. Dix mille visiteurs y sont attendus par les 800 conseillers mobilisés.

Agirc-Arrco, c'est quoi ?

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé, l'Agirc étant réservé aux cadres, l'Arrco à l'ensemble des salariés, cadres compris. Les pensions qu'ils versent complètent la pension de base versée par le régime obligatoire de la Sécurité sociale. Ces deux régimes fusionneront en janvier 2019. Ce lundi, 18 millions de salariés y cotisent, avec leurs employeurs (1,7 million d'entreprises), pour constituer leurs droits futurs. Ils versent des pensions à 12 millions de retraités pour un montant global annuel de 70 Mds€. Pour 2016, le duo affiche un déficit de 2 Mds€. Il n'a aucune dette mais un « trésor de guerre » de 64 Mds€. L'Agirc et l'Arrco mettent également en oeuvre une action sociale : des espaces emploi pour les plus vulnérables, des centres de prévention pour arriver à la retraite en meilleure santé, et organisent des actions pour les aidants de personnes handicapées ou âgées.

Le détail et les horaires sont à consulter sur www.rdv-retraite.agirc-arrco.fr.

Daniel Rosenweg

LE FIGARO – 20/11/2017

12 Les infirmières réfléchissent à une meilleure répartition sur le territoire



Des pénuries existent encore à l'hôpital et dans certaines régions malgré la forte hausse des effectifs en 25 ans.

Il n'y a pas si longtemps, [la pénurie d'infirmières](#) était telle que la France était obligée de les faire venir de pays étrangers. Aujourd'hui, le gouvernement Philippe veut étendre leurs missions, leur permettre de vacciner plus largement, accroître leur présence - notamment la nuit - dans les maisons de retraite pour désengorger les urgences, mettre en place le statut d'infirmière de pratique avancée (IPA) - moyennant deux ans d'études complémentaires (soit bac + 5) et des rémunérations supplémentaires - afin de décharger les médecins devenus à leur tour une denrée rare...

Avec 600 000 professionnels, dont 500 000 salariés (dans les hôpitaux, cliniques et maisons de retraite) et 100 000 libéraux se déplaçant au domicile des patients, les infirmières sont aujourd'hui la première profession de santé en France. En 2014, le mot chômage a même fait son apparition dans une profession considérée au plein-emploi, la Fédération nationale des étudiants en soins

infirmiers (Fnesi) pointant les difficultés d'insertion des jeunes diplômés et la précarisation de la profession.

Pourtant, les besoins sont là. «L'hôpital est au bord de la rupture. Nous ne cessons de tirer la sonnette d'alarme car le personnel est devenu la variable d'ajustement. Les effectifs sont insuffisants, la pénibilité du travail s'accroît et les salaires restent faibles démarrant à 1 300 euros mensuels pour atteindre 2 400 euros en fin de carrière, note Didier Borniche, le président du Conseil national de l'ordre des infirmiers, pointant [les restrictions budgétaires](#) ayant restreint ces dernières années les effectifs et une [dizaine de suicides en 2016-2017](#). Il faut instaurer des ratios de personnel comme en Californie où il ne doit pas y avoir plus de 10 patients par infirmière!»

Pourtant, le nombre d'infirmières a doublé en vingt-cinq ans mais uniquement en libéral. Les effectifs ont augmenté de 4,7 % en moyenne chaque année entre 2006 et 2016 et la densité d'infirmières libérales par habitant a bondi de 50,3 % sur la même période. Cette hausse des effectifs est absorbée par l'explosion des besoins liés au virage ambulatoire - les gens sortant plus tôt de l'hôpital, il faut des infirmières pour les prendre en charge à domicile -, le vieillissement de la population et l'envolée des maladies chroniques.

Le problème, c'est que les infirmières libérales demeurent mal réparties sur le territoire, et ce malgré le système de régulation mis en place par la profession selon lequel une nouvelle praticienne ne peut s'installer en zone surdotée que si une autre part. Ainsi la densité est forte en Corse, Bouches-du-Rhône, Var, Pyrénées-Orientales mais aussi Guadeloupe ou Martinique et a contrario faible dans les Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et plus globalement dans le Nord.

«Le système est efficace mais doit être réactualisé, le zonage doit être révisé et la réactualisation plus fréquente», indique Philippe Tisserand, président de la Fédération nationale des infirmiers (FNI), premier syndicat représentatif de la profession. Autant de sujets qui sont au cœur des discussions conventionnelles qui se tiennent depuis juillet entre les syndicats d'infirmiers et la Caisse nationale d'assurance-maladie. Et dont les conclusions sont attendues pour la fin du mois!

[Marie-Cécile Renault](#)

::: POLITIQUE

L'OPINION – 20/11/2017

13 Sur l'échiquier politique, les maires prennent du poids



Jean-Michel Moudenc, Christian Estrosi, Arnaud Robinet (de gauche à droite)

Le congrès des maires commence mardi. La fin du cumul des mandats créé, là aussi, une nouvelle donne, que ne regarde pas sans intérêt l'exécutif

Le 100e congrès de l'Association des maires de France se tiendra cette semaine Porte de Versailles à Paris. François Baroin sera, à cette occasion, réélu président de l'AMF. Alors que la

colère des élus locaux est vive, Emmanuel Macron s'y exprimera jeudi. Ce rendez-vous mettra aussi en exergue les conséquences de la fin du cumul des mandats pour les maires

C'est un changement notable. Le 23 novembre, Emmanuel Macron s'exprimera devant l'association des maires de France réunis pour leur 100e congrès, Porte de Versailles, à Paris. Le chef de l'Etat aura devant lui un public qui n'aura plus qu'une seule casquette sur la tête : celle d'édile.

Finis les députés-maires ! Adieu les sénateurs-maires ! Le non-cumul des mandats entré en vigueur concrètement à l'occasion des législatives de juin et des sénatoriales de septembre a acté la fin d'une époque. « Le député-maire était à la Ve République ce que l'instituteur a été à la IIIe: c'était la figure centrale. Sa disparition rebat donc les cartes et a des répliques qui modifient tout le paysage », note Bernard Sananès, le président de l'institut de sondage Elabe.

La première partie du titre l'emportait souvent sur la seconde. Un député-maire était d'abord entendu comme député. Si Edouard Philippe était invité sur les plateaux téléés, c'était parce qu'il était député proche Alain Juppé, non parce qu'il était maire du Havre. Si Jean-Marc Ayrault a émergé nationalement, c'est parce qu'il a été élu président du groupe PS de l'Assemblée nationale dès 1997 et non parce qu'il était maire de Nantes. Les intéressés eux-mêmes avaient intégré ce schéma. « Auparavant nous étions catalogués par rapport à un groupe parlementaire. Le groupe disait « C'est comme ça », donc nous étions comme ça », rapporte Christian Estrosi, le maire LR de Nice. « Tout mandat national, qu'on le veuille ou non, fait entrer l'homme ou la femme politique dans un système de caricature », déplore Arnaud Robinet.

Place à part. Ce dernier est maire LR de Reims depuis 2014. Egalement député de 2008 à juin dernier, il tire donc une première conséquence de la nouvelle donne : « On nous voit différemment, moins comme des politiciens. » En la matière, les maires disposent déjà d'un précieux atout. Alors que le personnel politique est décrié, c'est le seul mandat qui garde une image très positive. « A l'heure de cette remise en cause générale du monde politique décidée par les Français dans les urnes, le maire garde une place à part. C'est une fonction où la parole reste très respectée des citoyens. Et si un maire s'éloigne de la réalité, de toute façon, on l'y ramène », avance [Jean-Luc Moudenc, le maire de Toulouse](#). « Même si on ne l'a jamais quantifié, le Juppé maire de Bordeaux a incontestablement structuré une autre image, différente du Juppé initial », ajoute Bernard Sananès.

A cela s'ajoute l'équation politique. Par le passé, un maire pouvait se sentir écartelé. Il y avait d'un côté le débat politique auquel il était plus ou moins associé via mandat et étiquette nationaux et, d'un autre côté, la configuration, souvent plus large que sa simple étiquette partisane, dans laquelle il était élu au niveau local. Or, aujourd'hui, les partis traditionnels sont très affaiblis. Et il y a la tentation chez nombre de maires d'adopter encore davantage un positionnement rassembleur, similaire à celui d'Emmanuel Macron. « Je suis un maire issu de la droite et du centre, mais mon objectif est de rassembler toutes les forces vives et toutes les bonnes volontés du territoire », affirme ainsi Arnaud Robinet.

Dépolitiser. Aujourd'hui, tout n'est pas encore stabilisé, mais petit à petit, ces mouvements parallèles font que les maires prennent une autre place sur l'échiquier politique. « Cela nous donne un rôle plus important », veut croire Jean-Luc Moudenc. « Les maires sont leurs propres patrons et ne dépendent plus de personne, argue Christian Estrosi. L'avenir est aux grands élus territoriaux et plus aux élus parlementaires. Dans un an, on ne saura même plus le nom d'un élu parlementaire. » L'édile de Nice s'emballe peut-être un peu ; mais il est vrai que la question de l'ancrage territorial sera un défi pour nombre de nouveaux députés. Pour mieux peser, [Christian Estrosi a d'ailleurs fondé le 8 octobre, avec une vingtaine de maires de la droite et du centre, La France audacieuse](#).

Même si le début du quinquennat Macron a été marqué par une forte crispation avec les élus locaux, l'exécutif voit ce nouveau paysage émerger avec grand intérêt dans la perspective des municipales de 2020. « Il y a des endroits où nous présenterons des listes LREM, avec des gens

nouveaux ; et d'autres endroits où des équipes sortantes sont légitimes à vouloir travailler avec nous, et réciproquement. Je refuse de m'enfermer dans une posture, que tous ceux élus avec le PS ou LR sont nuls ou incompetents », déclare Christophe Castaner, le délégué général de LREM dans *Le Journal du dimanche*, le 19 novembre. En clair : le parti présidentiel, qui de toute façon aurait eu bien du mal à bâtir des listes crédibles partout, devrait soutenir dans telle ville un maire sortant de gauche et dans telle autre un maire sortant de droite. Cela permettra de dépolitiser les municipales de 2020 et de les rendre illisibles.

[Ludovic Vigogne](#)

LE FIGARO – 20/11/2017

14 François Baroin : «Nous lançons un cri d'alarme au président»



INTERVIEW - À l'ouverture du 100e congrès de l'Association des maires de France, le maire LR de Troyes et président de l'AMF veut croire au « pacte de confiance » avec l'État mais exhorte le président de la République à « reprendre la main » sur le dialogue avec les élus locaux.

LE FIGARO.- Emmanuel Macron sera-t-il sifflé ou applaudi, jeudi, au 100e congrès des maires de France?

François BAROIN.- Il sera accueilli de manière profondément républicaine, mais avec beaucoup d'attentes. Après trois années de tensions très fortes avec l'État, nous avons le sentiment qu'il n'y a pas de dialogue. Les mesures sont unilatérales. Il n'y a pas de prise de conscience de l'importance de la dépense locale pour le développement des territoires et la préservation des services publics locaux. Si beaucoup de déficits doivent être comblés, il y en a un à combler d'urgence : [le déficit de considération](#).

Sentez-vous néanmoins une inflexion de l'État?

À l'évidence, il y a une volonté de restaurer un dialogue. Les messages que nous avons portés commencent à être entendus mais il n'est pas encore possible de savoir comment ils seront pris en compte. Par exemple, la suppression de la taxe d'habitation relève d'une [mauvaise approche de la fiscalité locale](#). Nous demandons la définition d'un impôt moderne, avec une assiette large, un taux faible, qui permette de conserver le lien entre les citoyens et les territoires. Même chose sur le logement social ou les dotations, pour lesquels nous n'attendons pas seulement un geste mais un mouvement profond.

Quand Jacques Mézard, le ministre de la Cohésion des territoires, voit des « postures » dans les réactions des élus locaux, que lui répondez-vous?

Il ne peut pas dire ça. [Passer de 10 à 13 milliards d'économies sur les dotations](#), c'est incompréhensible et menaçant, comme annoncer un surgel budgétaire exclusivement sur la ruralité et la politique de la ville. Lorsqu'on apprend que [les emplois aidés](#) ne seront plus financés,

il y a aussi non-respect de la parole de l'État. Lorsque le modèle des offices publics de l'habitat est menacé, c'est une réalité. L'AMF rassemble des maires de toutes sensibilités, y compris ceux qui ont accompagné le président Macron depuis le début de son aventure présidentielle. Mais nous lui lançons un cri d'alarme: vous voulez transformer le pays, nous sommes des partenaires loyaux, mais nous ne pouvons plus continuer à mener une telle politique, désormais amplifiée.

Entre les régions, les départements et les villes, assiste-t-on à une fronde générale?

Il y a toujours une rivalité entre l'État central et les collectivités locales. En 1953, trente ans avant la décentralisation, il y avait déjà des manifestations de maires au ministère des Finances pour réclamer plus de liberté et de moyens. Mais toutes les mesures proposées depuis six mois sont exclusivement d'inspiration budgétaire. Avec ce 100e congrès, le président a une occasion unique de remettre tout le monde autour de la table, de fixer un cap général vers plus [de décentralisation](#). Un pacte de confiance est possible mais le président de la République doit, d'urgence, reprendre la main sur ce dialogue.

Votre menace de saisir le Conseil constitutionnel a-t-elle porté ses fruits?

Il est incontestable que la question constitutionnelle se pose pour les maires, les régions et les départements. Qu'est-ce qu'une République décentralisée s'il n'y a plus de ressources propres et si la question des transferts de charges est gérée à la hache? Quand on vous coupe la tête et les jambes, il est très difficile d'avancer.

Avec l'augmentation continue des déficits, n'est-il pas normal que le chef de l'État sollicite les collectivités locales?

Les Français doivent savoir que les communes, les départements et les régions n'ont pas de responsabilité dans les déficits. Nos budgets sont obligatoirement votés en équilibre. La dépense publique des collectivités locales est utile parce qu'elle tient les territoires, assure de la commande publique, crée de l'emploi et investit. Cela tire tout le monde vers le haut.

En marge du congrès, Emmanuel Macron reçoit des maires à l'Élysée. L'AMF n'a pas été associée dès le départ à cette initiative. Qu'en pensez-vous?

Je serai évidemment à l'Élysée, à l'invitation du président de la République. C'est un honneur.

L'Élysée n'a-t-il pas rectifié le tir tardivement?

L'Élysée fait beaucoup de choses à la fois! Toujours est-il que nous serons présents et j'aurais un entretien avec le président à la veille de sa venue au congrès.

N'est-il pas compliqué de critiquer la politique territoriale d'Emmanuel Macron, son «amateurisme», une atteinte à la décentralisation et saluer, en même temps, son audace politique, comme vous l'avez fait sur RMC, jeudi?

Je maintiens que le président de la République, dans ses intentions et ses discours, a une conscience précise des problèmes qui se posent. Mais la question est bien là: il y a un fossé immense entre sa volonté sincère de transformer le pays, sa justesse d'analyse et l'incroyable contradiction budgétaire de son projet.

Ce congrès va prolonger votre mandat de président. Quelle sera votre priorité en 2018?

Le combat de mon deuxième mandat sera d'écrire, avec l'État, cette nouvelle page de la décentralisation. L'État doit voir l'AMF comme un partenaire représentant tous les courants politiques.

Un report des municipales d'un an serait à l'étude à l'Élysée. Quelle est votre position?

Nous sommes défavorables à [ce report](#). Pour les Français, les municipales sont l'élection reine avec la présidentielle. Il ne faut pas les nationaliser, ni les politiser. Si ces élections précieuses sont confondues avec les régionales et les départementales, cela altérera leur sincérité. L'exercice est également difficile car on ne peut pas avoir deux fois le même corps électoral pour les sénatoriales. Or, il y a des sénatoriales en 2020. Cela fait beaucoup de reports...

Lequel des trois candidats en lice pour la présidence des Républicains soutenez-vous entre Florence Portelli, Laurent Wauquiez et Maël de Calan?

J'ai fait partie de tous les combats de la droite depuis vingt-cinq ans. Désormais, je ne veux plus m'engager dans ces débats partisans. Je veux porter la parole des territoires et faire émerger des solutions partagées, car j'ai toujours la passion de cette France des villes et des campagnes qui se sent parfois écartée des centres de décisions, mais où se construit la vie quotidienne des Français. Pour le reste, je laisse les militants choisir.

[Emmanuel Galiero](#)

LES ECHOS – 20/11/2017

15 Castaner fixe de nouveaux horizons pour En marche



Samedi à Lyon, Christophe Castaner a été porté à la tête du parti En marche.

Le nouveau délégué général a mis le cap sur les prochaines échéances électorales et mise sur un paysage politique toujours en recomposition.

La République En marche (LREM) a un nouveau patron et s'est fixé un nouveau cap : les prochaines élections, notamment les municipales de 2020, pour réussir son implantation locale. Le parti fondé par Emmanuel Macron a réuni samedi à Lyon son premier conseil national et porté [Christophe Castaner à sa tête](#). Seul candidat pour le poste de délégué général, le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement s'est attaché à remobiliser un parti orphelin de son fondateur, désormais à l'Elysée, et de ses principaux cadres devenus ministres, députés ou conseillers.

« Il nous faut aussi tirer les leçons de l'échec des partis qui nous ont précédés. Ils ont échoué parce qu'ils se sont enfermés dans leurs certitudes, aveugles aux réalités. Parce qu'ils ont sombré dans une paresse intellectuelle et perdu le sens de leur engagement. C'est pour cela que nous n'avons pas le droit d'échouer », a-t-il lancé. Christophe Castaner a indiqué au « JDD » qu'il allait entamer un « *tour de France des départements* ». Pour rencontrer les militants et ne pas perdre le fil avec ceux qui ont fait la victoire d'Emmanuel Macron.

Son avenir au gouvernement est incertain. Si Christophe Castaner ne cache pas son intention de rester, plusieurs voix se sont élevées, y compris au sein de LREM, pour qu'il se consacre à 100 % à sa nouvelle mission. La seule certitude est qu'Emmanuel Macron et Edouard Philippe veulent aller vite et un « ajustement » pourrait être annoncé dès ce lundi.

Jouer un rôle central

« Ne nous trompons pas : les européennes, les municipales, les départementales, les régionales n'ont peut-être lieu que dans quelques années, mais elles peuvent se gagner ou se perdre dès aujourd'hui. Alors préparons-les dès aujourd'hui », a déclaré Christophe Castaner depuis Lyon. LREM entend donc continuer à jouer un rôle central dans la recomposition du paysage politique. Présent à Lyon comme de nombreux ministres (Gérard Collomb, Jean-Michel Blanquer, Gérald Darmanin...), Edouard Philippe est allé dans le même sens.

S'il n'est pas membre de LREM, le Premier ministre s'est de nouveau présenté en « *chef d'orchestre du gouvernement de la majorité* ». Il ne s'est pas privé samedi de faire passer quelques messages politiques qui plaident, pour les mois - et les élections - à venir, en faveur de la poursuite de la recomposition du paysage. Edouard Philippe s'est dit « *très heureux* » de l'accueil reçu à Lyon, « *d'autant plus heureux, qu'il m'est arrivé d'être moins bien accueilli dans des réunions de ce type. [...] La vie est étonnante, vous accueillez avec chaleur un Premier ministre qui n'est pas membre de votre mouvement quand d'autres font mine de prendre acte avec froideur que je ne serai plus membre du leur.* »

Choisir ses amis

« *Je ne sais pas si vous êtes une famille ou un parti, mais quand je vous vois, je constate qu'en effet, on ne choisit pas toujours sa famille, mais on choisit ses amis !* » a-t-il ajouté. De quoi continuer de fracturer et de fragiliser Les Républicains, qui viennent d'exclure les Constructifs et se dirigent vers l'élection de Laurent Wauquiez à leur tête.

A l'attention, justement, de l'aile modérée qui se sentirait peu à l'aise chez LR, et au-delà, à tous ceux, « *élus, citoyens* » qui « *veulent la réussite* » du gouvernement, Edouard Philippe a appelé En marche à les « *accueillir* » ou à « *faire des majorités de projet avec eux sur nos réformes essentielles* ». Il s'est ainsi inscrit dans la droite ligne d'Alain Juppé qui, la semaine dernière, a plaidé pour l'émergence d'un pôle central en vue, notamment, [des élections européennes](#).

Isabelle Ficek et Grégoire Poussielgue

LE JDD – 20/11/2017

16 Emmanuel Macron lance le chantier des élections européennes de 2019



Emmanuel Macron reçoit lundi et mardi les responsables des différents partis français pour valider son ambition de réformer le scrutin des européennes de juin 2019.

Deux ans avant, ils ne pensent qu'à ça : Emmanuel Macron va recevoir lundi et mardi les deux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que les responsables des principales formations politiques. Annoncé vendredi par le porte-parole de l'Élysée Bruno Roger-Petit, ces entretiens seront centrés sur les élections de juin 2019, premières élections intermédiaires du quinquennat. Au niveau national, après la recomposition politique de 2017, comme au niveau

européen, après le départ du Royaume-Uni et de ses 73 eurodéputés, ce scrutin est plein d'enjeux.

Enjeux dont veut donc parler Emmanuel Macron avec Gérard Larcher (Sénat), Bernard Accoyer (LR), Rachid Témal (PS), Nicolas Dupont-Aignan (Debout la France), Jean-Christophe Lagarde (UDI), Christophe Castaner (LREM), David Cormand (EELV), Sylvia Pinel (PRG), François de Rugy (Assemblée nationale), François Bayrou (MoDem), Jean-Luc Mélenchon (France insoumise), Marine Le Pen (Front national), Pierre Laurent (PCF), Laurent Hénart (Parti radical). Le tout sur deux jours donc. Et le Président sait bien de quoi il veut parler en priorité : le mode de scrutin.

Des listes nationales?

Il envisage en effet [un retour à des listes nationales](#) et non plus par grandes régions. Depuis 2004, la France est découpée en huit grandes circonscriptions. Mais une majorité de la classe politique française est favorable à un retour à un scrutin plus national. "En coulisse, les leaders de la majorité plaident lourdement en ce sens. La France Insoumise et le Front national sont également pour. Seuls Les Républicains y sont franchement opposés", écrivait [L'Opinion](#) le 30 octobre.

Un tel mode de scrutin favoriserait La République en marche : le parti a fait de l'Europe l'un de ses sujets majeurs, mais le jeune parti n'est pas bien structuré au niveau local. C'est la raison inverse qui pousse LR a refusé ce mode de scrutin : beaucoup de lieutenants qui pourraient être satisfaits de mener des listes locales mais pas de voix commune sur l'Europe, comme la [sortie d'Alain Juppé l'a bien fait comprendre](#). L'ancien candidat à la primaire de la droite [réunit d'ailleurs mercredi ses soutiens](#) pour choisir leur voie... Pour les plus petites formations, c'est aussi l'assurance d'éviter des seuils de qualification bas de certaines régions et ainsi d'avoir plus d'élus.

Autre avantage de cette liste nationale pour Emmanuel Macron, elle va attirer de grands noms. Plusieurs circulent déjà : François Bayrou, Nicolas Hulot, Nathalie Kosciusco-Morizet... et même celui d'Edouard Philippe, selon *Challenges* :

Autre enjeu : le scrutin au niveau européen. Dans une tribune au [Monde](#), trois ministres chargés des affaires européennes (France, Italie, Espagne) proposent de remettre en jeu une partie des 73 sièges libérés par les britanniques pour des listes "transnationales". des députés européens, vraiment choisis au niveau européen, car "l'Europe trop souvent perçue comme lointaine". Si la France est donc moteur sur ce sujet, il faut le soutien des autres partis hexagonaux pour mieux porter l'idée auprès des autres partenaires européens.

Vivien Vergnaud

INTERNATIONAL

LE JDD – 19/11/2017

17 Sur le Liban, Emmanuel Macron continue sa diplomatie souterraine



Emmanuel Macron a appelé plusieurs dirigeants du Proche-Orient ces derniers jours. Un activisme diplomatique qui interpelle.

Après avoir négocié la venue du Premier ministre démissionnaire Saad Hariri à Paris, [Emmanuel Macron](#) continue son activisme diplomatique. Samedi soir, l'Elysée a indiqué qu'Emmanuel Macron s'était entretenu avec plusieurs dirigeants étrangers de la situation au Moyen-Orient. Emmanuel Macron a tour à tour discuté au téléphone avec les présidents libanais Michel Aoun, américain Donald Trump et égyptien Abdel Fatah al-Sissi, puis avec le prince héritier d'Arabie Saoudite, Mohamed ben Salmane, et avec le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Il a évoqué avec eux "la situation au Moyen-Orient, les intérêts et les moyens de stabiliser la région et de construire la paix", a précisé l'Elysée, mais sans donner de détails précis sur ce qui s'est dit précisément. Pour sa part, la Maison Blanche a affirmé que Donald Trump et Emmanuel Macron s'étaient "mis d'accord sur la nécessité de travailler avec les alliés pour contrer les activités déstabilisatrices du Hezbollah et de l'Iran dans la région".

L'Iran en ligne de mire

Dimanche, Emmanuel Macron a également téléphoné au Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Le chef de l'Etat français et le chef du gouvernement israélien ont échangé durant une demi-heure à l'initiative d'Emmanuel Macron, qui a briefé son interlocuteur sur les "mesures" qu'il comptait prendre pour régler "la crise au Liban". Le Premier ministre israélien a communiqué sur cette discussion mais pas l'Elysée. Interrogé par le *JDD* sur l'activisme diplomatique d'Emmanuel Macron sur le Moyen-Orient, l'Elysée n'a pas répondu à nos sollicitations.

Au-delà du Liban, la conversation téléphonique a également porté, selon les services du Premier ministre israélien, sur l'accord nucléaire iranien, "les tentatives de Téhéran pour asseoir sa présence en Syrie" et, plus largement, les "actions" de la République islamique dans la région. "Les deux dirigeants ont convenu de discuter de nouveau dans les prochains jours et de se rencontrer à Paris au début du mois prochain", est-il également précisé.

La diplomatie française a semblé haussé le ton sur l'Iran ces derniers jours. Tout en réaffirmant sa volonté de "dialoguer" avec la République islamique, Emmanuel Macron a notamment exprimé vendredi le "souhait que l'Iran ait une stratégie régionale moins agressive", tout en s'inquiétant de "sa politique balistique qui apparaît non maîtrisée". En visite en Arabie Saoudite, pays rival de l'Iran, Jean-Yves Le Drian, a affirmé jeudi que la France s'inquiétait des "tentations hégémoniques" de Téhéran sur la région.

Michaël Bloch

LE FIGARO – 20/11/2017

18 La France veut renforcer son partenariat avec l'Inde



Jean-Yves Le Drian, qui était à Delhi jusqu'à dimanche pour préparer une visite officielle du président de la République juge qu'il faut « passer à la vitesse supérieure ».

Ce sera sa première visite officielle en Inde. Emmanuel Macron se rendra dans le sous-continent «fin février-début mars», a fait savoir le ministre des Affaires étrangères vendredi. Jean-Yves Le

Drian était à Delhi jusqu'à dimanche matin pour préparer ce déplacement présidentiel. Il s'est entretenu avec le premier ministre, Narendra Modi, le ministre de l'Énergie, la ministre des Affaires étrangères, puis Arun Jaitley, le ministre des Finances.

Si les contrats d'armement ont figuré en bonne place dans les discussions, le gouvernement français veut désormais passer à la vitesse supérieure. Car depuis la mise en place du partenariat stratégique en 1998, la relation reste limitée à une poignée de secteurs: coopération militaire et spatiale, nucléaire civil surtout.

Premier axe d'approfondissement: les énergies renouvelables. La visite d'Emmanuel Macron coïncidera avec le premier sommet de [l'Alliance solaire internationale](#) (ASI). Cette initiative, lancée par l'Inde et la France durant la COP21 en 2015, vise à promouvoir cette énergie dans les pays du Sud à coup, entre autres, d'appels d'offres communs pour faire baisser les coûts. Quinze pays ont ratifié le traité de l'ASI, condition «indispensable pour réunir le premier sommet», a expliqué Jean-Yves Le Drian avant d'ajouter: «Le souci que nous avons, c'est qu'au-delà de la tenue de ce sommet, (...) il y ait la mise en œuvre de programmes, et en particulier qu'on puisse identifier (...) les modes de mobilisation des moyens financiers à mettre en œuvre sur des projets.» Une déclaration alambiquée qui montre que l'ASI peine à accoucher de résultats concrets pour l'instant.

Trop peu d'échanges

Autre volet que Paris veut développer: le ferroviaire. Si la SNCF a perdu le contrat de la ligne à grande vitesse Ahmedabad-Bombay face aux Japonais, le gouvernement français espère faire avancer le dossier de la ligne à semi grande-vitesse entre Delhi et Chandigarh. La SNCF et les chemins de fer indiens avaient signé un contrat d'étude en 2015.

Samedi, Jean-Yves Le Drian a également rencontré des chefs d'entreprise indiens. «Je vais leur montrer que la France bouge et qu'il y a des perspectives dans des domaines où ils sont très investis, les nouvelles technologies en particulier», déclarait le ministre la veille. Les patrons indiens ne se bousculent pas pour venir dans l'Hexagone. Alors que les groupes français ont investi 550 millions d'euros en Inde sur l'exercice fiscal 2016-2017, les investissements directs indiens en France plafonnent: 84 millions d'euros en 2015 et jamais plus de 100 millions par an depuis 2000 selon la Banque de France.

L'encéphalogramme reste plat aussi du côté des échanges commerciaux à moins de 8 milliards d'euros par an entre 2007 et 2015, derrière l'Allemagne, la Suisse et la Belgique. L'an dernier, les exportations françaises ont néanmoins bondi de 23 % grâce aux commandes de matériels aéronautiques. La conclusion d'un traité de libre-échange entre l'Inde et l'Union européenne pourrait faire bouger les lignes. Problème: les discussions durent depuis dix ans et le 14e sommet Inde-UE qui s'est tenu à Delhi le 6 octobre n'a débouché sur rien.

Emmanuel Derville

L'OPINION – 20/11/2017

19 Allemagne: Angela Merkel en grande faiblesse après l'échec des

négociations de coalition



En Allemagne, la formation d'une coalition allant de la droite conservatrice à la gauche écologiste a échoué, tard dans la nuit de dimanche à lundi. Le pays se dirige soit vers un gouvernement minoritaire, soit vers un retour rapide aux urnes

Les discussions en vue de former un gouvernement de coalition inédit en Allemagne, composé des conservateurs CDU/CSU de la chancelière Angela Merkel, des libéraux et des écologistes, ont échoué dans la nuit. Pendant quatre semaines, les trois formations ont défendu tout au long des négociations des positions très éloignées, principalement sur le climat et l'immigration. La chancelière, après trois mandats successifs à la tête de l'Allemagne, est en difficulté.

Faisons un mauvais rêve, celui d'une Allemagne ingouvernable. Toute l'Europe pâtirait d'une crise politique au sommet d'un pays qui pèse à lui seul un cinquième du PIB de l'UE et qui passe pour être un pôle de stabilité. Nous n'en sommes pas là, mais une certaine fébrilité est perceptible depuis les [élections du 24 septembre dont Angela Merkel est déjà sortie affaiblie](#). Pour se maintenir au pouvoir, il lui fallait en effet former une nouvelle coalition entre son parti, la CDU/CSU, les Libéraux du FDP et les Verts. Baptisée « Jamaïque » en référence aux couleurs du drapeau de cette île, une telle coalition serait allée de la droite dure à la gauche écologiste. Une première au niveau fédéral, mais qui fonctionne dans le Land du Schleswig-Holstein (nord) et dans la ville de Bonn.

Angela Merkel avait elle-même fixé une date limite, le 16 novembre, pour clore les premières discussions et déminer les grands dossiers conflictuels (immigration, climat, impôts...). Las ! Faute d'accord jeudi dernier, il a fallu jouer les prolongations. Beaucoup d'observateurs s'attendaient à ce que l'obstacle soit franchi dans les prochaines heures, ou dans les prochains jours. Mais l'incertitude - et l'inquiétude - ont duré toute la journée et la nuit de dimanche. Jusqu'à l'échec.

Dans la nuit, les libéraux du FDP ont en effet annoncé avoir quitté la table des négociations faute d'accord sur des questions clés telles que celles de l'immigration et l'environnement. Il ne reste à Angela Merkel et à son Union chrétienne-démocrate (CDU) que l'option d'un gouvernement minoritaire inédit depuis l'après-guerre ou l'organisation de nouvelles élections législatives qui pourraient profiter au parti d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD). La chancelière sortante devrait rencontrer le président Frank-Walter Steinmeier pour lui faire part de son échec.

Une chose est certaine : après douze années au pouvoir, Angela Merkel sort affaiblie de cette séquence. Contestée au sein de sa famille politique, dont l'aile droite n'apprécie guère ses penchants centristes, la chancelière n'est pas parvenue à imposer son calendrier. Même avec des négociations préalables (« Sondierung ») qui auraient débouché *in extremis* sur un accord en vue d'une coalition « Jamaïque », la partie n'aurait pas été pour autant gagnée. Les militants, notamment ceux des Verts, souvent plus radicaux que leurs dirigeants, auraient encore dû valider cet accord.

Camouflet. Puis les représentants des quatre partis auraient dû s'atteler à la rédaction d'un « accord de coalition », la feuille de route d'un gouvernement Merkel IV, un document extrêmement détaillé, ministère par ministère. [Celui de 2013, entre la CDU/CSU et le SPD faisait 185 pages](#). Il allait, par exemple, jusqu'à prévoir une meilleure protection des oiseaux migrateurs ou la promotion du centre de danse Pina-Bausch... Tout cela prend du temps et, en 2013, entre les élections et la formation du gouvernement, il s'était écoulé douze semaines. Nous n'en sommes qu'à huit semaines alors que, dès le lendemain du scrutin, les plus réalistes n'attendaient un résultat [« au mieux avant Noël »](#).

Même dans ce cas d'une telle issue, les désaccords au sein du futur gouvernement, aggravés par l'affaiblissement de la chancelière, auraient risqué de rendre l'Allemagne moins gouvernable. Notamment au niveau européen, car les ministres allemands jouissent d'une beaucoup plus grande autonomie que leurs homologues français.

La coalition Jamaïque ne devrait pas voir le jour. Un camouflet pour Angela Merkel, qui pourrait menacer la suite de sa carrière, mais surtout un tremblement de terre pour l'Allemagne. Depuis 1949, toutes les élections ont en effet débouché sur la formation de coalitions stables. Certes, à trois reprises (1972, 1983, 2005), des élections anticipées ont été organisées mais c'était à quelques mois de l'échéance prévue.

Fragilité européenne. La « Stabilität » n'est pas un vain mot dans un pays toujours marqué par l'échec de la précédente République, celle de Weimar. Faute de pouvoir former des majorités stables, on ne compta pas moins de cinq élections législatives entre 1930 et 1933... On sait comment cela s'est terminé. C'est plus qu'une nouvelle majorité pour Merkel dont il est question, mais bien du fonctionnement de la démocratie allemande.

D'autant que le scrutin du 24 septembre a déjà constitué un choc avec 12,6 % des voix pour le parti d'extrême droite AfD. 92 députés nationalistes siègent au Bundestag - une première depuis 1949 - et les observateurs redoutent qu'ils reviennent encore plus nombreux en cas de nouvelles élections provoquées par l'incapacité des partis traditionnels à gouverner ensemble le pays. Les sondages témoignent d'ailleurs du mécontentement de l'opinion sur la manière dont les choses se passent.

Reste à espérer que les Allemands feront mieux que leurs voisins néerlandais qui ont mis plus de sept mois pour trouver un accord après les élections de mars 2017. Et surtout que les Espagnols, appelés deux fois aux urnes en 2015-2016 et qui, à l'issue, doivent se satisfaire d'un gouvernement minoritaire au Parlement...

Général en Europe, le déclin des grands partis de gouvernement oblige à la difficile formation de coalitions. C'est une fragilité de plus dans une Europe qui n'en manque pas. Surtout lorsqu'elle touche celle que l'on présentait volontiers comme la femme la plus puissante du monde.

Gouvernement allemand de coalition: climat et immigration, les points durs de la négociation : <http://www.lopinion.fr/edition/international/gouvernement-allemand-coalition-climat-immigration-points-durs-138095>

[Jean-Dominique Merchet](#)

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

